

Réchauffement climatique : Paris brûle-t-il ?

Depuis 1994, c'est dans le cadre annuel de « Conférences des Parties » (COP) ou les pays qui ont souscrit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC en Anglais) que se discutent au niveau mondial les solutions à apporter aux changements climatiques. Le Protocole de Kyoto, adopté en 1997, ne couvrait que la période 2008-2012 et qu'un nombre restreint de pays. Il s'agissait donc de lui trouver une suite ambitieuse. A Paris, en 2015, 195 pays participants ont adopté le premier accord mondial concernant le climat, un traité contraignant qui a pour but de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux valeurs préindustrielles et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. L'Accord de Paris entrera en vigueur 30 jours après la ratification par au moins 55 pays représentant au total 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Comme ses seuils sont probablement franchis avec la ratification imminente de l'Union européenne, la future Conférence de Marrakech (COP 22) aura pour thèmes la mise en action des engagements en termes d'atténuation des effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation. Les syndicats se sont impliqués de longue date dans ce combat d'avenir, une planète morte étant une planète sans emploi.

Pour évoquer les enjeux actuels, nous avons rencontré Bert De Wel, en charge des questions environnementales au sein du service d'études de la Confédération de la CSC.

Quel bilan tirer de Paris, pratiquement un an après ?

C'est une réussite diplomatique indéniable, et les objectifs de réduire les émissions de 1,5 à 2°C sont ambitieux. Notons aussi que les ratifications de puissances majeures se suivent plus vite que prévu. Maintenant il nous revient, syndicats, ONG et société civile, d'approfondir l'intégration de la transition juste dans les politiques de climat des pays telle que la CSI l'a définie. C'est avec le concours des travailleurs que les changements doivent être implémentés sur la base d'un vrai dialogue social. Les différents secteurs qui seront mis à contribution par la transition vers une économie bas carbone doivent réserver toute leur place aux travailleurs via des reconversions bien ciblées. Pour cela, la CSI et ses partenaires sont en train d'établir un Centre pour la transition juste afin de faciliter la collaboration entre gouvernements, entreprises, entreprises, syndicats, collectivités ou investisseurs et d'adopter les politiques nécessaires à la réalisations des objectifs climatiques. Toutes ces politiques doivent par ailleurs se construire autour des droits humains. C'est d'ailleurs un des conditions sine qua non pour la durabilité des politiques en matière de climat.

Est-ce suffisant pour établir une régulation au niveau mondial des politiques climatiques ?

Sans doute pas. Il faut travailler, dès la COP 22, à la mise en place d'un régime climatique pour s'assurer que les règles du jeu soient équitables pour tous, et doter ce « régime » de cibles et de moyens clairs.

Nous devons être attentifs aux éléments suivants :

- Les contributions nationales (ceci sont les politiques de climat des pays) doivent être exhaustives et inclure les aspects liés à l'emploi et à la transition.
- Les processus de révision quinquennale prévus à Paris doivent être efficaces et associer les partenaires sociaux, afin d'éviter toute échappatoire ou tout manque de transparence. Ces révisions

sont absolument nécessaires parce que les mesures sur la table aujourd'hui sont largement insuffisantes pour atteindre le but du 2°C et encore moins le cible du 1,5°C.

- Les engagements financiers et le transfert de technologies en matière de climat doivent devenir réalité et être mobilisés au profit d'une transition juste. Nous parlons ici d'une somme de 100 milliards de dollars US d'ici 2020.

En terme de gouvernance et de protection des travailleurs, le fait que la transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous figure dans les objectifs de l'OIT et de ses mandants constitue un jalon historique.¹ Et à l'image de l'OIT, il est incontournable que toutes les agences internationales alignent leurs politiques pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. C'est l'un des enjeux de l'après-Paris, donc de la Cop 22.

Quand on parle de politiques climatiques, on parle également d'emplois...

A Marrakech, nous serons attentifs à ce que les pays intègrent la transition juste dans leurs contributions nationales, en particulier s'agissant de la transformation industrielle dans tous les secteurs pour soutenir l'emploi et les moyens de subsistance des industries à haute intensité d'émissions.

A cet égard, il faudra que l'Accord de Paris se montre beaucoup plus ambitieux pour réaliser et faciliter des investissements créateurs d'emplois notamment dans le secteur de l'énergie et des infrastructures durables.

Climat : l'accord intrabelge est conclu

L'accord :

Gaz à effet de serre. La Belgique doit réduire ses émissions de 15% en 2020 par rapport à 2005. Répartition de l'objectif : - 15,7% pour la Région flamande, -14,7 % pour la Région wallonne, - 8,8 % pour la Région bruxelloise. Le fédéral constitue ses mesures actuelles (soutien aux transports en commun, agrocarburants, fiscalité « vert »...) et s'engage à mettre en œuvre des politiques qui permettront d'économiser 7000 kilotonnes supplémentaires.

Renouvelables. Objectif belge : 13 % de la consommation énergétique en 2020, soit 2,156 mégatonnes d'«équivalent pétrole» pour la Flandre, 1,277 Mtep pour la Wallonie, 0,073 Mtep pour Bruxelles, 0,718 Mtep pour le fédéral.

Les revenus CO2. Cet argent vient de la mise aux enchères auprès des entreprises des permis de CO2. Il y a 431 millions disponibles : fédéral 10 %, Flandre 53 %, Wallonie 30 %, Bruxelles 7 %. Pour l'argent à venir (environ 190 millions par an) : fédéral 9,05%, Flandre 52,76%, Wallonie 30,65%, Bruxelles 7,54%.

(Source : Le Soir, mercredi 12 octobre 2016)

¹ <http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang--fr/index.htm>